

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section lettres - histoire et géographie, à la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Eric DEBORDE
Professeur de lycée professionnel
M. Benoît LAUTRIDOU
Inspecteur de l'éducation nationale
M. Jean-Philippe LORET
Inspecteur de l'éducation nationale
M. Alexandre SALCEDE
Professeur agrégé
Mme Amélie SOSNOWSKI
Professeure de lycée professionnel

Académie de REIMS
Académie de NORMANDIE
Académie de NORMANDIE
Académie de VERSAILLES
Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU